

7 novembre 2024

## Projet de Loi Finances 2025

# KASBARIAN ATTAQUE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Projet de Loi de finance (PLF) fixe chaque année les grandes orientations du budget de l'État. Il est examiné à l'Assemblée Nationale depuis lundi 28 octobre. A ce titre, le nouveau ministre de la fonction publique, M. Kasbarian, a annoncé que le Gouvernement amenderait le PLF afin de :

- porter de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt-maladie des fonctionnaires.
- amputer la rémunération des fonctionnaires de 10% durant les trois mois de congé maladie ordinaire.

### UNE NOUVELLE ATTAQUE BRUTALE CONTRE LES SERVICES PUBLICS ET SES AGENT-ES

Le gouvernement continue ainsi, avec plus d'agressivité que les précédents, la politique de destruction et de mise en faillite des services publics entamée depuis longtemps. M. Kasbarian, avait annoncé, dès sa prise de fonction, vouloir « débureaucratiser » la fonction publique, « réduire l'absentéisme » de ses agent-es, mettre fin au « tabou » de « l'emploi à vie des fonctionnaires ». Dernier ministre du logement du gouvernement Borne, il s'était déjà distingué par sa politique brutale de criminalisation des mal-logé-es.

Il s'agit, cette fois-ci, de s'attaquer directement à la santé des agents publics en reprenant les vieilles rengaines de la droite : les fonctionnaires, fainéant-es, s'arrêteraient par confort, seraient trop absents, et cela coûterait cher. Le dispositif

médiatique et communicationnel est bien rôdé : depuis ces annonces, M. Kasbarian est invité sur des grandes chaînes à justifier ces attaques, et celles-ci titrent sur les prétendus privilèges dont bénéficieraient les agents publics et sur le coût que représenteraient leur « absentéisme ».

Cette campagne abjecte et insultante de dénigrement public se déploie alors que toutes les études sur la question montrent que c'est faux, et qu'il s'agit même de l'inverse : la majorité des fonctionnaires déclarent se rendre au travail tout en étant malades.

### DES MESURES AUGMENTANT LES INJUSTICES ET INÉGALITÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ces mesures interviennent quelques semaines après l'annonce des 4000 suppressions de postes dans l'éducation à la rentrée 2025 et alors que les moyens humains et matériels sont

insuffisants et en réduction perpétuelles, à l'école et dans bien d'autres services publics.

Ces mesures sont injustes parce qu'elles frappent en premier celles et ceux qui sont le plus malades. Elles toucheront en premier lieu les femmes qui représentent plus de 60% des fonctionnaires. 10%

d'entre elles souffrent d'endométriose, et les jours de carence pèseront encore davantage sur leur niveau de vie.

Ce sont également pour les catégories B et C y compris de la territoriale et de la fonction publique hospitalière qu'on paiera le plus fort l'addition. En effet, les fortes coupes budgétaires subies depuis des années et la pénibilité du travail accrue impacte de plus en plus fortement la santé des agent-es .

De plus, ce sont des mesures sans effet significatif-d'un point de vue budgétaire et-elles



conduisent à des arrêts de travail plus longs et à un moindre recours aux soins.

Si les arrêts maladie sont effectivement en augmentation chez les personnels de l'éducation depuis une dizaine d'année, et que les corps et les esprits sont épuisés, (bien que le taux d'arrêts maladie soit toujours inférieur à celui du secteur privé) leurs causes sont multiples et claires : réduction des moyens et dégradation continue des conditions de travail et d'enseignement dans les établissements scolaires, précarisation des personnels contractuels, augmentation des violences hiérarchiques, accumulation des tâches, réformes de tri social qui désorganisent les services et génère des violences supplémentaires.

Les services publics ont aujourd'hui besoin d'être financé à la hauteur de de leurs besoins et des revendications des personnels.

**Pour des moyens dans les services publics et l'éducation, pour le bien-être de ses agent-es.**

**Sud éducation 95 exige** que les amendements qui conduisent à ces régressions soient retirés immédiatement.



## SUD ÉDUCATION 95 REVENDIQUE :



- la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires et des trois jours de carence pour les agent-es contractuel-les
- Le maintien à 100% de la rémunération des fonctionnaires comme des personnels contractuels durant la période initiale de trois mois d'arrêt-maladie.
- le financement massif des services publics à la hauteur des besoins et des revendications des personnels, ainsi que la titularisation des personnels contractuel-les.

 [sudeducation95.ouvaton.org](http://sudeducation95.ouvaton.org)

 [sudeducation95@wanadoo.fr](mailto:sudeducation95@wanadoo.fr)